

PLANTES AQUATIQUES

Salvinie géante

Salvinia molesta

Grote vlotvaren * Kariba weed * Riesen-schwimmfarn
Synonyme: Fougère d'eau



Origine

Amérique du Sud

Voies d'introduction

Dispersion depuis des plans d'eau, des bassins de jardin ou relâchée d'aquarium.

Usages en Belgique

Dans le passé, cette espèce était occasionnellement utilisée comme plante ornementale pour les plans d'eau.

Distribution en Belgique

Quelques observations isolées. Cette espèce sensible au gel ne peut pas se maintenir dans l'environnement.

Habitats en Belgique

Eaux douces, stagnantes ou faiblement courantes, souvent riches en nutriments.

Nuisances

Cette espèce forme des tapis denses flottant à la surface de l'eau, ce qui entrave le développement de la végétation indigène et peut provoquer l'eutrophisation du plan d'eau en raison de l'accumulation de matière organique morte. Cela peut avoir des conséquences importantes sur la faune indigène, le débit de l'eau et les fonctions récréatives des plans d'eau.



Caractéristiques

Plante flottante vivace formant des tapis denses de 2,5 cm d'épaisseur ou plus

- Tige: horizontale et très ramifiée, jusqu'à 30 cm de long
- Feuilles: trois feuilles insérées à chaque nœud sur la tige
 - » Implantation de deux feuilles ovales, flottantes, charnues, de couleur verte et avec des poils; les poils ont la forme de petits fouets (non-visibles à l'œil nu); nervure centrale bien visible; pétiole court; taille: 0,7-3 cm de long et 1,8 cm de large
 - » Implantation d'une feuille brune avec beaucoup de filaments agissant comme des racines; pétiole jusqu'à 3 cm de longueur; sous l'eau
- Racines absentes

Espèces ressemblantes

Dans le commerce, cette espèce peut être confondue avec d'autres espèces de *Salvinia*, telles que *S. natans* (indigène en Europe), *S. cucullata*, *S. auriculata*, *S. biloba* et *S. herzogii* (mais les poils sur les feuilles n'ont pas la forme de petits fouets). L'espèce *Salvinia molesta* est souvent commercialisée sous le nom *Salvinia auriculata* ou *Salvinia natans*.

Pour plus d'informations

GÉNÉRAL

→ <https://www.cabi.org/isc/datasheet/48447>

IDENTIFICATION ET ESPÈCES RESSEMBLANTES

→ Clefs de détermination (disponibles en FR, NL et EN):
<https://q-bankplants.eu>

SITES RÉGIONAUX

→ Wallonie: <http://biodiversite.wallonie.be/liste-invasives>
→ Flandre: <https://www.ecopedia.be/pagina/uitheemse-invasieve-planten> (NL)

MISE EN ŒUVRE DU RÈGLEMENT EUROPÉEN EN BELGIQUE

→ <http://www.iasregulation.be/fr>

Restrictions

Sauf exceptions dûment prévues par le Règlement européen, cette espèce ne peut pas être importée, transportée, commercialisée, cultivée, utilisée, plantée, mise en situation de se reproduire ou de s'étendre, échangée ou libérée intentionnellement dans la nature à travers toute l'Union européenne.